

Le Lien



LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!



Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418 854-0717

Site Internet : www.saintlouisduhaha.com

Courriel : municipalite@saintlouisduhaha.com

Facebook : Municipalite Saint-Louis du Ha Ha

Conception et montage : Diane Bossé

MESSAGES À TOUTE LA POPULATION

JOURNAL MUNICIPAL

À partir du mois de mars prochain, le journal municipal « Le Lien » ne sera plus distribué par la poste dans tous les foyers et entreprises de la municipalité. Pour vous le procurer, des copies se retrouveront aux endroits publics suivants :

- Bureau municipal
- Centre des loisirs
- Alimentation Vimo
- Épicerie chez Nancy
- Garage Stéphane Guérette
- Garage Robert Bossé
- Cantine Choupi
- Caisse Desjardins de Témiscouata
- Location SM
- Brunet Clinique M. F. Castro Herrera, pharmaciens

Sur le site internet de la municipalité.

Merci de votre compréhension !

RECYCLAGE DES MÉTAUX

Un conteneur est maintenant à votre disposition au garage municipal pour le recyclage des métaux. Important d'y déposer des métaux seulement. Il est situé en arrière du garage municipal.

Merci de votre collaboration !

CARNAVAL D'HIVER

8 AU 11 FÉVRIER 2024



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

95, rue Saint-Charles

Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata, (Québec) G0L 3S0
Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418-854-0717

Le 5 février 2024

PROJET ORDRE DU JOUR À 20 H

- 1- MOT DE BIENVENUE
- 2- CONFORMITÉ DU QUORUM
- 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :
 - 4.1 Réunion du 16 janvier 2024
 - 4.2 Réunion extraordinaire du 29 décembre 2023
- 5- SUIVI DES DOSSIERS :
- 6- APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS
 - 6.1 Approbation des comptes et des déboursés pour la municipalité :
- 7- CORRESPONDANCE :
- 8- AFFAIRES FINANCIÈRES :
 - 8.1 Résolution – Nomination représentant acquisition immeuble en défaut de paiement
- 9- GREFFE ET ORGANISATION :
 - 9.1 Modification de la résolution no 08-20-9134
- 10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :
- 11- TRAVAUX PUBLICS :
 - 11.1 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 444 décrétant l'acquisition d'un souffleur à neige usagé et un emprunt de 120 000 \$
- 12- URBANISME :
- 13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :
 - 13.1 Résolution pour autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent
 - 13.2 Engagement d'une personne pour l'entretien ménager et responsable centre des loisirs
 - 13.3 Décision concernant l'offre de services pour la patinoire

14- CAMPING DU LAC DÔLE :

14.1 Autoriser une personne autre que le président et le directeur général à agir et signer au nom de l'organisme

15- AFFAIRES DIVERSES :

16- PÉRIODE DE QUESTIONS :

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Infos de votre mairesse

Êtes-vous prêt pour un mois de février qui bouge? L'hiver est très bien installé et la plupart d'entre vous pratiquer vos sports d'hiver. Avec le centre des loisirs qui vous offre une généreuse plage horaire, vous êtes nombreux à venir profiter des installations et pour les plus vieux, venir prendre un verre...ou plus!

Notre Carnaval nous offre une belle programmation d'activités et je tiens à remercier les bénévoles du comité des loisirs pour son temps et son implication. Bingo, patin, glissade, chansonnier, bref, chacun y trouvera son compte. Je nous souhaite que la température soit au rendez-vous.

Quand on parle de mois de février, on ne peut pas oublier la St-Valentin. Profitez de votre petit monde. Votre entourage, qu'il soit composé de famille ou d'amis qui sont devenus de la famille, ceux-ci sont tout votre univers lorsque la vie est moins douce. Entretenez ce trésor au quotidien!

Bonne St-Valentin et bon carnaval à tous!

Mélissa Lord, mairesse



SAVIEZ-VOUS...

DATES D'ÉCHÉANCE POUR LE PAIEMENT DU COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

Le compte de taxes municipales sortira bientôt et les dates de paiement qui sont prévues sont : **le 15 mars, le 30 avril, le 15 juin, 30 juillet, le 15 septembre et le 30 octobre 2024.**

Formes de paiement

Dans le but de simplifier le règlement de votre compte de taxes municipales, nous vous offrons diverses formes de paiement.

Il est toujours possible de régler votre dû par carte de débit, chèque, argent, chèques postdatés, paiements préautorisés à votre compte ainsi qu'au comptoir de votre banque ou de votre caisse.

La direction générale

NEIGE DANS LE CHEMIN

Depuis quelque temps, et plus particulièrement depuis les dernières tempêtes de neige, nous avons constaté qu'il y a des gens qui jettent de la neige dans les rues et rangs de notre municipalité. Nous voulons vous informer que cette pratique est **INTERDITE** de même que celle de laisser ou de pousser de la neige de l'autre côté de la route ou de la rue. En effet, le Règlement numéro 57 de la Municipalité interdit ces pratiques et prévoit **des amendes** pour les contrevenants. Ce règlement doit être respecté par tous les contribuables de la municipalité qu'il soit propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou d'un logement.

Merci de votre compréhension !

La direction générale

RAPPEL... RAPPEL...

SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS



N'oubliez pas de faire l'enregistrement de votre chien. Un formulaire doit obligatoirement être rempli par le propriétaire afin de déclarer certaines informations relatives à votre animal. Vous devez passer au bureau municipal au 95, rue Saint-Charles pour vous le procurer. Le coût pour l'enregistrement d'un chien est de 10 \$ par inscription / année.

NOUVEL HORAIRE CENTRE DES LOISIRS ET PATNOIRE

LES SAMEDIS ET LES DIMANCHES

Veuillez prendre note que le Centre des loisirs et la patinoire ouvriront les samedis et dimanches à compter de 11 h. Cet horaire sera en vigueur dès ce samedi 3 février.

SAMEDI 11 H À 22 H
DIMANCHE : 11 H À 17 H

Pour le samedi 10 février, les heures de patinage et de hockey seront annulées en raison du tournoi de ballon sur glace dans le cadre du Carnaval.

Organismes et loisirs

CHEVALIERS DE COLOMB

Les Chevaliers de Colomb vous invitent à leur réunion mensuelle, le jeudi 8 février à 19h30 à la salle municipale de Saint-Louis-du-Ha! Ha! Venez en grand nombre.

DÎNER SPAGHETTI

Dans le cadre du Carnaval d'hiver, nous organiserons un dîner spaghetti le dimanche 11 février à 11 h 30 au gymnase de l'école Georges-Gauvin. Coût : Adulte / 15 \$, Enfant 5 à 10 ans : 10 \$ et gratuit / 4 ans et moins. Bienvenue à tous!

CERCLE DE FERMÈRES

Le Cercle de fermières vous invite le lundi 12 février à 13 h 30 à la salle municipale à une séance d'informations sur les démarches à effectuer à la suite du départ d'un proche. Quelles sont les étapes à faire où trouver les documents nécessaires? Comment faciliter ces démarches? Un document à remplir vous aidera à bien répondre à ces questions. Cette séance d'information est pour tous et toutes et d'une durée de 30 à 45 minutes.

Après cette séance d'information se tiendra une courte réunion pour les fermières avec café et collation pour souligner la Saint-Valentin.

Au plaisir de vous voir pour notre première rencontre de l'année 2024.

Bienvenue à toutes nos fermières !

CLUB DES 50 ANS ET +

Ne pas oublier les mercredis des cartes au local à 13 h 30.

Bingo du Carnaval, le vendredi 9 février à 19h30 à salle municipale.

Petit déjeuner 50 + le mercredi 14 février. Pour réservation : Louise au 418 854-3192.

Le Club dispose de 10 paires de raquettes à neige et bâtons de marche. Possibilité de louer les équipements à coût minime, vous devez contacter Louise ou Guy au 418 854-3192. Pour nos membres et pour les participants de Vie Active et de Gym-Cerveau de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, le prêt d'équipement est gratuit. On vous invite à utiliser les sentiers de raquettes au Club de Golf.

Bienvenue à tous à nos activités.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Le Comité des bénévoles de Saint-Louis-du-Ha! Ha! est à la recherche de personnes qui aimeraient faire la livraison de repas / popote roulante à domicile aux personnes âgées vivant de l'isolement. Vous devez communiquer avec Chantal Paradis au 418 938-0650 ou Mélanie Lavoie, coordonnatrice des services communautaires Centre d'action bénévole Région Témis au 418 853-2546.

BIBLIOTHÈQUE

On vous rappelle que des jeux de société sont disponibles sous forme de prêt à la bibliothèque. Ce sont des jeux éducatifs et c'est gratuit.



Une naissance, un livre

Ce programme s'adresse à tous les enfants de douze mois et moins qui a pour but de susciter chez les jeunes dès leur tendre enfance, l'éveil à la lecture, le goût des livres et d'inciter les parents à abonner leur enfant à la bibliothèque. Ce programme est gratuit, il suffit de vous présenter à la bibliothèque et demandez à la personne bénévole d'inscrire votre enfant et nous lui remettons une carte et ainsi qu'une trousse de bébé lecteur.



COMITÉ DES LOISIRS

CARNAVAL DISCO PATIN

En raison de cette activité, les heures de hockey prévues de 19 h à 22 h le jeudi 8 février sont annulées.

TOURNOI DE BALLON SUR GLACE

Prendre note que l'horaire du patinage et du hockey libre seront annulés pour toute la journée du samedi 10 février.

FABRIQUE TON BONHOMME DE NEIGE

Le comité des loisirs organise le concours « Fabrique ton bonhomme de neige ».

La participation au concours est gratuite et s'adresse à toutes les familles résidentes de Saint-Louis-du-Ha! Ha!.



Le concours débutera le lundi 5 jusqu'au jeudi 29 février 2024. Pour vous inscrire, vous devez photographier votre bonhomme et faire parvenir la photo par courriel à l'adresse suivante : loisirs@saintlouisduhaha.com avec votre nom, adresse et numéro de téléphone.

Le tirage se fera parmi tous les participants. Trois prix en argent seront remis aux gagnants qui seront contactés par téléphone.

1^{er} prix de 50 \$ et deux prix de 25 \$

Ce qui compte, c'est le plaisir de bouger et s'adonner au plaisir de l'hiver

CONSEIL DE PRÉVENTION DE SÉCURITÉ INCENDIE

LES CENDRES CHAUDES : DEHORS !

Chaque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

Comment vous en débarrasser :

- Videz régulièrement les cendres du foyer.
- Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle.
- Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible
- Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile.
- Les cendres devraient reposer dans ce contenant au moins 3 à 7 jours avant d'être jetées dans un autre contenant tel que le bac de matières organiques ou la poubelle. À cet effet, consultez également les recommandations de votre municipalité.
- Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage.
- Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.

N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes. Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone; c'est pourquoi elles doivent être entreposées à l'extérieur de la maison ou du garage.

De plus, assurez-vous du bon fonctionnement de votre avertisseur de monoxyde de carbone. Celui-ci doit être installé près des chambres à coucher afin de vous réveiller advenant une augmentation de la concentration de gaz durant la nuit. Si l'appareil se déclenche, sortez immédiatement de votre demeure et composez le 911 une fois rendu à l'extérieur.



Éco Entreprise Québec (EEQ) lance « Bac Impact »

À compter du 1^{er} janvier 2025, Éco Entreprise Québec (ÉEQ), l'organisme de gestion désigné par le Gouvernement deviendra pleinement responsable du système modernisé de la collecte sélective au Québec. D'ici là, Éco Entreprise Québec doit conclure des ententes avec ses différents partenaires partout en région, dont la RIDT au Témiscouata.

Par cette entente, EEQ sera désormais responsable opérationnellement et financièrement de la gestion des matières recyclables au Témiscouata. La RIDT restera impliquée dans le système, notamment pour la gestion et l'exécution des contrats de collecte et de transport, le suivi des réclamations ainsi que la sensibilisation de la population. Il ne devrait donc pas y avoir de changement direct pour les citoyens et entreprises de la région.

Éco Entreprise Québec présentait récemment sa nouvelle initiative citoyenne « Bac Impact » et lançait, du même coup, une campagne d'envergure nationale afin de sensibiliser les citoyens à faire le bon geste de tri au quotidien. Selon un sondage Léger, on apprend que si la quasi-totalité (98 %) de la population participe à la collecte sélective à la maison, seulement 17 % d'entre eux vérifient en cas de doute si leurs matières sont bel et bien recyclables avant de les placer dans le bac de récupération.

Près d'un utilisateur sur deux (47 %) pense à tort que les jouets en plastique peuvent aller dans le bac de récupération. Près de 93 % sont conscients de l'importance du geste de tri, mais des obstacles tels que le manque d'intérêt (53 %), de connaissances (35 %) et de temps (35 %) sont les principales raisons pour lesquelles ils ne s'informent pas davantage sur les instructions de tri.

Pour toute question sur le bon geste de tri, visitez bacimpact.ca, téléchargez l'application Ça va où de Recyc-Québec ou consultez l'intérieur de votre aide-mémoire de collecte de la RIDT.

Que faire avec vos ampoules brisées ?

Il existe plusieurs types d'ampoules. En fin de vie, elles ne doivent jamais aller au bac de recyclage alors voici ce qu'il faut savoir pour disposer correctement de ses ampoules brûlées.



Les ampoules traditionnelles, incandescentes ou halogènes

Il s'agit d'une technologie très ancienne et il n'y a qu'une option pour ce type d'ampoule, la poubelle.

Les ampoules de type DEL ou LED

Elles ne contiennent pas de produits dangereux mais malheureusement, elles ne sont pas recyclables non plus. Elles vont donc avec les déchets.

Les néons, les fluorescents ou les lampes fluocompactes

Ces ampoules de types fluocompactes contiennent de petites quantités de mercure qui peuvent être dommageables pour l'environnement et la santé, si l'ampoule se brise.

Pour identifier si votre ampoule contient du mercure, recherchez le symbole Hg (le symbole élémentaire du mercure) sur l'ampoule. Certaines ampoules peuvent également avoir la mention « Contient du mercure ». Il ne faut jamais les jeter à la poubelle ou au recyclage. Apportez les dans un des 4 écocentres de la région où elles pourront être envoyés vers des centres spécialisés pour être valorisées.

Pour rappel, il ne faut jamais mettre vos lumières, vos ampoules, vos néons ou même vos ensembles de lumières de Noël dans le bac de récupération à la maison. C'est potentiellement dangereux pour les travailleurs en plus de contaminer les autres matières. Pour tous les détails sur le tri des ampoules <https://recycfluor.ca/fr/>

Pour en apprendre sur la gestion de vos matières résiduelles... Visitez le site RIDT.CA

En cliquant sur le ridt.ca vous aurez accès instantanément à toute l'information sur la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata et la gestion des matières résiduelles dans la région. Celle-ci comprend entre autres la gestion, la collecte et le traitement des matières recyclables, organiques et déchets ultimes.

Prenez le temps de naviguer régulièrement sur le site pour en apprendre davantage sur les enjeux au Témiscouata pour participer activement à protéger notre environnement et notre qualité de vie.

À coup sûr, vous trouvez réponse à vos questions sur les différents services rendus par la RIDT que ce soit les matières organiques, compostage domestique et points d'apport volontaire, la récupération et le recyclage, les écocentres, les dépôts municipaux, la collecte des encombrants, la vidange de fosses septiques et plus encore...

Tout ce qui se recycle ne va pas nécessairement dans le bac !

Comme le démontre la nouvelle campagne d'information Bac Impact d'Éco Entreprise Québec, ce qu'on met dans le bac... a un impact! Seuls les contenants, emballages et imprimés sont destinés au bac de récupération, rien d'autre!

ÇA VA DANS LE BAC

- Les contenants de papier, plastique, carton, verre ou de métal
- Les emballages, comme les cartons d'œufs, les conserves ou les plats d'aluminium
- Les imprimés, comme les circulaires, magazines et enveloppes

ÇA NE VA PAS DANS LE BAC

- Les jouets de plastique
- Les vêtements
- Les matériaux de construction, comme le bois, le béton, l'asphalte
- Les pots de peinture
- Les batteries

La récupération et le recyclage, ce n'est pas la même chose. Ce qu'on fait à la maison, c'est de la récupération : on fait un premier geste de tri des matières recyclables qu'on dépose dans le bac de récupération.

Le recyclage, c'est quand le contenu du bac est transformé après son passage au centre de tri. Les matières recyclables redeviennent de la matière première et peuvent ensuite avoir une deuxième vie.

Déposer les bonnes matières recyclables dans son bac, c'est la première étape vers le processus de recyclage. À la fin de leur parcours, ces mêmes matières se transforment en de nouveaux produits.

Faire attention à ce qu'on envoie au centre de tri a un impact direct sur l'ensemble du système de collecte sélective. Ça contribue à assurer la sécurité des employés et l'efficacité des opérations. Pour parvenir au bon fonctionnement du système, c'est tout le Québec qui doit faire sa part.

<https://bacimpact.ca/importance-bien-trier-et-recuperer>

Abonnez-vous à notre page Facebook «RIDT Environnement» pour plus d'informations ou visitez notre site ridt.ca

Vous souhaitez aborder un autre sujet en lien avec les services de la RIDT, contactez-nous...

L'équipe de la RIDT

QUI FAIT QUOI À SAINT-LOUIS-DU-HA! HA! ? QUI DOIS-JE APPELER ?

CONSEIL MUNICIPAL

Mélissa Lord, Mairesse

Johanny Briand, Conseillère siège 1

Richard Bossé, Conseiller siège 2

Patrick Beaulieu, Conseiller siège 3

Roberto Pelletier, Conseiller siège 4

Frédéric Beaulieu, Conseiller siège 5

Normand Lizotte, Conseiller siège 6

OFFICIERS MUNICIPAUX ET AUTRES RESPONSABLES (418)

COURRIEL

Mélissa Lord, Mairesse854-2260 poste 4 mairie@saintlouisduhaha.com

Marie-Josée Corbin, Directrice générale854-2260 poste 3direction@saintlouisduhaha.com

Karen Gagnon Directrice-générale, greffière-trésorière adjointe
854-2260 poste 1municipalite@saintlouisduhaha.com

Daniel Massé, Travaux publics 854-3384 garage@saintlouisduhaha.com
860-7243 (cellulaire)

Diane Bossé, Coordonnatrice en loisirs 854-2260 poste 2..... loisirs@saintlouisduhaha.com

Sébastien Bérubé, Directeur des incendies854-2260 directeur-incendie@saintlouisduhaha.com

Lise Beaulieu, Inspectrice régionale 899-6725 poste 4428 lbeaulieu@mrctemis.ca

BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET AUTRES (418)

Bureau municipal 854-2260

Garage municipal 854-3384
860-7243 (cell.)

Centre des loisirs. 854-2260 poste 7

Bibliothèque 551-0027

Bureau de poste 854-2539

Fabrique 854-3513

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Mardi 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Mercredi 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Judi 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Vendredi FERMÉ

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le mercredi 18 h 30 à 20 h

VOTRE JOURNAL MUNICIPAL LE LIEN

sera publié une dernière fois en février et distribuer par la poste. Il est également accessible sur le site internet de la municipalité.

FÉVRIER 2024

| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|---|---|---|--|---|---|---|
| | | | | 1er Gym-Cerveau à 13h salle municipale 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | 2 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | 3 11h à 22h Centre des loisirs et patinoire |
| 4 11h à 17h Centre des loisirs et patinoire | 5 Séance du conseil municipal à 20h 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | 6 Vie Active à 13h30 salle municipale 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | 7 Jeux de cartes 50 ans et plus à 13h30 au local du club Bibliothèque 18h30 à 20h 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | 8 Gym-Cerveau à 13h salle municipale Réunion des Chevaliers de Colomb à 19h30 à la salle municipale Tournoi de Charlemagne et Disco patin à 19h à 22h au Centre des loisirs | 9 Bingo du Club des 50 ans et à 19h30 salle municipale 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | 10 Tournoi de ballon sur glace, tire sur la neige, glissades Centre des loisirs 17h Souper pizza Centre des loisirs 20h Soirée avec le chansonnier Sébastien Caron Centre des loisirs |
| 11 11h à 17h Centre des loisirs et patinoire Diner spaghetti des Chevaliers de Colomb 11h30 au Gymnase de l'école Course de souffleuses 13h30 au terrain de balle | 12 Réunion Cercle de Fermières à 13h30 à la salle municipale 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | 13 Vie Active à 13h30 salle municipale 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | 14 Jeux de cartes 50 ans et plus à 13h30 au local du club Bibliothèque 18h30 à 20h 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | 15 Gym-Cerveau à 13h salle municipale 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | 16 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | 17 11h à 22h Centre des loisirs et patinoire |
| 18 11h à 17h Centre des loisirs et patinoire | 19 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | 20 Vie Active à 13h30 salle municipale 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | 21 Jeux de cartes 50 ans et plus à 13h30 au local du club Bibliothèque 18h30 à 20h 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | 22 Gym-Cerveau à 13h salle municipale 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | 23 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | 24 11h à 22h Centre des loisirs et patinoire |
| 25 11h à 17h Centre des loisirs et patinoire | 26 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | 27 Vie Active à 13h30 salle municipale 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | 28 Jeux de cartes 50 ans et plus à 13h30 au local du club Bibliothèque 18h30 à 20h 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | 29 Gym-Cerveau à 13h salle municipale 13h à 22h Centre des loisirs et patinoire | | |